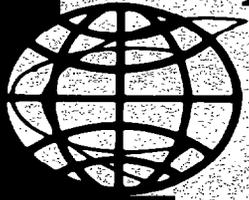




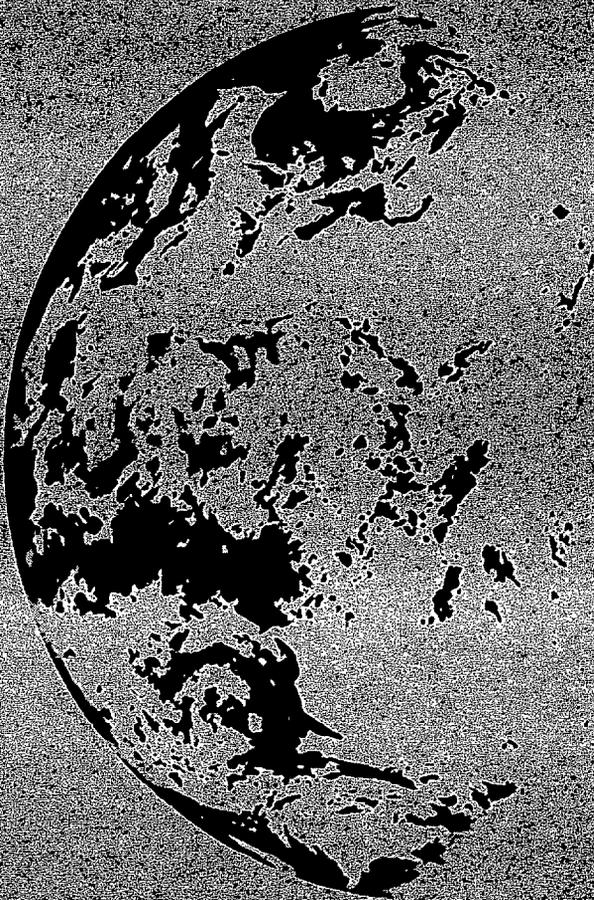
150949



Revue internationale de la vérification des comptes publics

REVUE TRIMESTRIELLE • OCTOBRE 1987

Vol. 15 - No. 4



059179/150949

Revue internationale de la vérification des comptes publics

Revue trimestrielle • octobre 1991
Vol. 18, n° 4

© 1991 International Journal of Government Auditing Inc.

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise au perfectionnement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et idées émises n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du *U.S. General Accounting Office*, Room 7806, 441 G Street NW Washington, D.C. 20548, U.S.A. (téléphone: (202) 275-4021). La *Revue* sert parfois de document pédagogique, notamment dans les pays en développement. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ou de techniques très poussées (p.ex., l'utilisation de la modélisation en vérification) ne conviennent guère.

La *Revue* est distribuée aux directeurs de toutes les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques de monde qui participent aux activités de l'INTOSAI. Les autres abonnés doivent s'abonner au coût de 5\$ US par année. Pour toutes les versions, il faut acheminer correspondance et chèque au bureau administratif de la *Revue* - P.O. Box 50009, Washington, D.C. 20004, U.S.A.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'*American Institute of Certified Public Accountants* et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés *Anbar Management Services* de Wembley en Angleterre, et *University Microfilms International*, de Ann Arbor (Michigan) aux É.-U. La version française est rédigée par le Bureau de la traduction du gouvernement du Canada.

Table des matières

1	Éditorial
2	En Bref
5	Deuxième Congrès de la CAROSAI
8	La vérification de la dette publique
11	La vérification des institutions financières
13	Profil - Costa Rica
15	Publications à signaler
16	Dans le cadre de l'INTOSAI

Conseil de rédaction

Tassilo Broesigke, président de la Cour des comptes de l'Autriche
L. Denis Desautels, vérificateur général du Canada
Hassine Cherif, premier président, Cour des comptes de la Tunisie
Charles A. Bowsheer, contrôleur général des États-Unis
Jose Ramon Medina, contrôleur général du Venezuela

Président, IJGA, Inc.

Peter V. Aliferis (É.-U.)

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

Adjointe au rédacteur en chef

Linda L. Weeks (É.-U.)

Rédacteurs

Hubert Weber (INTOSAI-Autriche)
Mark Hill (Canada)
Egbert Kaltenbach (République fédérale d'Allemagne)
Hisashi Okada (ASOSAI-Japon)
Luseane Sikalu (SPASAI-Tonga)
Sharma Ottley (CAROSAI-Trinité-et-Tobago)
Abderrazak Smaoui (Tunisie)
Diane Reinke (É.-U.)
Susana Gimón de Nevett (Venezuela)

Administration

Sebrina Chase (É.-U.)

Membres du Conseil d'administration de l'INTOSAI

Heinz Günter Zavelberg, président de la Cour des comptes de la République fédérale d'Allemagne, président
John C. Taylor, vérificateur général de l'Australie, Premier vice-président
Charles A. Bowsheer, contrôleur général des États-Unis, deuxième vice-président
Tassilo Broesigke, Président de la Cour des comptes de la République d'Autriche, secrétaire général
Elias Soley, contrôleur général de la République du Costa Rica
Esko Niskanen, vérificateur général de la Finlande
Istvan Hagelmayer, président du Bureau de vérificateur d'État de la Hongrie
M. Jusuf, président de la Commission supérieure de contrôle de l'Indonésie
David G. Njoroge, contrôleur et vérificateur général du Kenya
Luz Aurea Saenz, contrôleur générale de la République de Pérou
Eufemio Domingo, Président de la Commission de vérification de la République des Philippines
M. Sulieman Abdalla Haggag, vérificateur général du Soudan
Jocelyn Thompson, vérificatrice générale de Trinité-et-Tobago
Hassine Cherif, premier président de la Cour des comptes de la Tunisie

Nouvelles orientations pour la vérification publique

par Frans Kordes, président de la Cour des comptes des Pays-Bas

Beaucoup d'institutions supérieures de contrôle des finances publiques élargissent leur rôle de vérificateur des comptes pour qu'il englobe celui de vérificateur du rendement. Ce faisant, elles vont au fond des opérations du gouvernement parce qu'elles cherchent à savoir si les ministères fonctionnent bien et si les contribuables en ont pour leur argent.

Nous, de la Cour des comptes des Pays-Bas, avons une certaine expérience dans ce domaine, et nous comprenons la joie ressentie par ceux qui voient le Parlement ou le gouvernement prendre des mesures correctrices pour donner suite à leurs rapports de vérification du rendement. Dans ce contexte, l'institution supérieure de contrôle (ISC) de notre pays s'est fixée un nouvel objectif : contribuer à améliorer les opérations du gouvernement. Pour y arriver, nous ne nous contentons pas d'énumérer des constatations dans nos rapports, nous disons ce que nous pensons de la façon dont les opérations du gouvernement peuvent être améliorées.

Il convient ici de faire une mise en garde. Les ISC n'étant pas des cabinets d'experts-conseils, elles ne devraient pas donner d'avis détaillés au sujet des politiques et des procédures, car de tels avis pourraient les faire intervenir dans des questions de principe avant même que les décisions politiques ne soient prises.

Néanmoins, je crois que les ISC devraient faire preuve de courage et dire ce qu'elles pensent lorsqu'il est souhaitable que des améliorations soient apportées aux opérations du gouvernement. C'est de cette façon que les ISC sont les plus utiles aux parlements. J'incite mes collègues à accepter de jouer ce rôle et à le considérer comme un objectif important pour leurs institutions.

Nos travaux de vérification du rendement ont donné naissance aux vérifications horizontales. Au fur et à mesure que la complexité des programmes gouvernementaux s'accroît et que les liens entre ceux-ci se resserrent, les politiques appliquées dans des domaines comme la santé, l'environnement, l'éducation, le revenu, le travail et les affaires internationales, cessent de ressortir à un seul ministère et méritent l'attention de tout le gouvernement. De plus, nous estimons qu'il est valable de vérifier les activités, les modalités et les politiques, par exemple, la planification, la gestion financière, l'informatique et l'approvisionnement, qui sont communes à tous les ministères et qui sont présentes à l'échelle du gouvernement. Les vérifications horizontales fournissent une description et une analyse plus complètes des problèmes que les vérifications limitées à l'examen de ces mêmes questions dans un seul ministère.

Les vérifications horizontales peuvent prendre deux formes : les vérifications de portée générale englobant les activités communes à tous les ministères et les vérifications sectorielles ne visant que certains ministères. La Cour des comptes fait des vérifications de portée générale depuis 1985, année où nous avons fait un examen des fonctions de vérification interne dans l'ensemble du gouvernement. Notre étude de portée générale la plus récente décrit comment le gouvernement central organise, gère et utilise les résultats de ses programmes d'évaluation de politiques.

Dans le cadre de nos vérifications nous avons fait, d'une part, une étude des faits, des statistiques et des politiques liés à l'absentéisme pour cause de maladie dans cinq ministères et, d'autre part, une évaluation des programmes de formation dans trois ministères. Avec la collaboration du *National Audit Office* du Royaume-Uni, nous

avons aussi évalué la décentralisation de la gestion des ressources humaines dans quatre ministères.

Avant de passer au potentiel international des vérifications horizontales, j'aimerais résumer quelques caractéristiques particulières de ce nouveau genre de vérification. Premièrement, beaucoup d'entités vérifiées soutiendront que les différentes lois, politiques et modalités appliquées par les ministères rendent une vérification horizontale irréaliste, voire impossible. Il appartient donc au vérificateur de trouver, parmi les ministères visés, assez de caractéristiques générales pour permettre la tenue d'une vérification horizontale et ensuite de persuader les entités vérifiées de la validité de l'approche. Viennent ensuite la nécessité d'avoir un cadre théorique solide pour la vérification et la nécessité d'appliquer simultanément différentes méthodes de collecte des données. Enfin, les ISC doivent bien gérer les vérifications horizontales pour éviter qu'un fardeau déraisonnable ne soit placé sur les épaules des entités vérifiées.

Si je regarde au delà des frontières de mon propre pays, je crois que les vérifications horizontales peuvent être utiles à l'échelle internationale. D'ailleurs je suis tout à fait d'accord pour qu'il y ait plus d'expériences internationales semblables à la vérification mixte dont j'ai parlé ci-dessus. Ainsi, les méthodes de vérification pourraient être transmises et les expériences, échangées grâce à des moyens qui viendraient compléter les méthodes plus traditionnelles telles les conférences internationales et les publications professionnelles.

Par ailleurs, nous devons être conscients des problèmes inhérents à ce genre d'entreprise. Par exemple, quelles normes faudrait-il appliquer pour justifier une opinion sur la conformité ou le rendement? Et, si l'on tient compte des différences d'ordre administratif, judiciaire et culturel entre les pays, dans quelle mesure les constatations et les conclusions de telles vérifications peuvent-elles être significatives?

Je considère ces questions non pas comme des problèmes, mais plutôt comme une incitation à explorer davantage la dimension internationale de la vérification, surtout dans notre univers de plus en plus interdépendant. Les vérifications horizontales peuvent nous éclairer grandement sur l'interdépendance des activités nationales de chaque pays. Il suffit de penser au potentiel de ces vérifications dans les domaines de la protection de l'environnement et de la lutte antidrogue.

Enfin, je recommanderais à mes collègues d'accepter que la contribution à l'amélioration des activités gouvernementales devienne un objectif de leur institution et de commencer à réaliser des vérifications horizontales dans leurs propres pays. C'est le message que je leur laisse au moment où je me prépare à prendre ma retraite. J'espère que ma recommandation fera l'objet de discussions au XIV^e INCOSAI. Je vous remercie de votre amitié et de votre précieuse collaboration et je vous souhaite beaucoup de succès dans votre travail et dans vos vies personnelles ■

Chypre

Publication du rapport annuel de 1989

Le vérificateur général de Chypre a publié son rapport annuel de 1989. Il y fait état des constatations auxquelles il est arrivé à la suite des vérifications de rendement réalisées dans deux domaines, à savoir la délivrance des permis de construire et la mise en oeuvre de la loi relative aux contributions spéciales en matière de défense. Les vérifications de rendement de la délivrance des permis de construire ont donné lieu à de nombreuses constatations importantes, dont les suivantes : les lois et les règlements ont été qualifiés d'incompréhensibles ou de mal définis par les vérificateurs, ce qui fait que les autorités les interprètent de façon différente ou inégale; les exemptions consenties par le gouvernement font que certains immeubles gouvernementaux ne sont pas construits conformément à la loi; la période de validité des permis est déraisonnablement courte, ce qui occasionne des problèmes bureaucratiques tant aux personnes qui demandent des permis qu'aux ministères gouvernementaux. Non seulement le rapport fait état des constatations des vérificateurs, mais il dresse aussi une liste précise d'améliorations proposées et recommandées.

Le rapport de 1989 comprend aussi un suivi des vérifications de rendement réalisées au cours des années précédentes. Dans tous les cas, les recommandations formulées par le vérificateur général ont été adoptées et les mesures nécessaires, prises par les ministères. Le rapport indique aussi que les ministres continuent à recevoir des rapports trimestriels sur les principaux points soulevés dans le cadre des vérifications. Des copies de ces rapports sont également remises au président de la République et à la Chambre des représentants. Ainsi, tant le pouvoir exécutif que le pouvoir législatif sont promptement informés des questions d'importance.

Danemark

L'indépendance de l'ISC est renforcée

Le Bureau du vérificateur général du Danemark a été considérablement renforcé par les dispositions législatives adoptées le 1^{er} mai 1991. En modifiant la *Loi sur la vérification* de 1976, le Parlement a dépouillé le pouvoir exécutif des responsabilités afférentes à la nomination du vérificateur général et au budget du Bureau pour se les approprier.

En vertu de la nouvelle loi, les propositions visant la nomination et le renvoi d'un vérificateur général sont formulées par le Comité des comptes publics pour être ensuite envoyées au président du Parlement. L'ancienne loi laissait supposer que le vérificateur général était un fonctionnaire et que son Bureau faisait partie du ministère de l'Économie.

Autre incidence importante de cette modification : le budget du Bureau du vérificateur général, qui avait l'habitude d'être approuvé par le ministre de l'Économie, est maintenant examiné et approuvé par le Parlement, et considéré comme faisant partie du propre budget du Parlement.

Inde

Compte rendu des résultats d'un colloque

En mars et en avril 1991, le Bureau du contrôleur et vérificateur général de l'Inde a été l'hôte du Programme international de formation en vérification publique. Les résultats de ce colloque ont été exposés dans un récent numéro du *Journal of Management and Training* publié par l'ISC de l'Inde. L'article de sept pages fait un examen comparatif des documents présentés par les représentants de trente-quatre ISC de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique. Il résume les principaux points soulevés dans ces documents et souligne les grandes conclusions auxquelles les discussions ont donné lieu.

L'article comporte des sections sur les antécédents des entreprises publiques et sur les divers rôles et responsabilités qui incom-

bent aux ISC en matière de vérification de ces entreprises. L'article publié a été préparé par un comité composé de participants du Bangladesh, de l'Inde, de l'Ouganda et du Zimbabwe.

Japon

Publication du rapport annuel de 1989

Le Conseil de la vérification du Japon a publié son rapport annuel pour l'exercice de 1989 et, comme par le passé, il en a aussi publié une version abrégée en anglais. Le rapport de 150 pages contient des informations sur les comptes des organismes gouvernementaux, des agences paragouvernementales, des sociétés publiques, de plus de 5303 organisations subventionnées par l'État et de la société de radiodiffusion du Japon.

En plus de s'acquitter de sa responsabilité qui l'oblige à formuler une opinion et à exiger que des mesures liées aux activités des ministères soient prises, le Conseil a demandé au ministère de la Santé et du Bien-être social de faire le nécessaire pour que les hôpitaux dont les effectifs ne correspondent pas aux nombres prescrits soient remboursés pour les coûts qu'ils supportent. Dans une autre intervention, le Conseil a demandé à la société des chemins de fer de l'Est du Japon de recouvrer des commissions sur les ventes de laissez-passer pour des sociétés ferroviaires privées faites par des sociétés privées.

Le rapport contient beaucoup de tableaux clairs, de graphiques et de photos qui font ressortir les nombreuses constatations et conclusions du rapport.

Népal

Nouveau vérificateur général

Le roi a nommé Monsieur Bimal Raj Basnyat vérificateur général du royaume du Népal sur recommandation du Conseil de la Constitution. La nomination est entrée en vigueur le 7 août 1991 et le mandat du nouveau vérificateur général est de six ans. M. Basnyat succède à M. Madhu Soodan Dhakal.

M. Basnyat est entré au service du gouvernement en 1958 et il a occupé un certain nombre de postes de haut fonctionnaire. Il a été secrétaire du ministère des Travaux et des Transports, président du conseil d'administration de la Société nationale de construction et du Fonds de prévoyance des employés, et président du conseil de direction de l'Organisation régionale de l'administration publique de l'Est. Avant sa nomination au poste de vérificateur général, M. Basnyat a été secrétaire du ministère de la Régie générale.



M. Bimal Raj Basnyat

Monsieur Basnyat possède des diplômes en commerce et en droit ainsi qu'un diplôme d'études avancées en sciences politiques de l'Université du Wisconsin (É.-U.). En reconnaissance de sa distinguée carrière au sein de la fonction publique, M. Basnyat a été décoré de la *Suprabal Gorkha Dakshinbahu* et de la *Bikhyat Trisakti Patta* par le roi du Népal. Le Royaume-Uni lui a également décerné l'Ordre de l'Empire britannique à titre honorifique.

Au moment d'entrer en fonction, M. Basnyat souligne qu'il s'engage à maintenir et à resserrer les relations entre son Bureau et les autres ISC membres de l'ASOSAI et de l'INTOSAI.

Nouvelle-Zélande

Publication du plan de gestion

Le Bureau de la vérification de la Nouvelle-Zélande a publié récemment son plan de gestion. Il y souligne la nature et l'étendue de ses travaux, sa raison d'être et la façon dont il entend s'acquitter de ses responsabilités en 1990-1991.

Dans l'introduction, le contrôleur et vérificateur général, Brian Tyler, dit ceci : «Au cours des dernières années, il y a eu beaucoup de changements dans le fonctionnement et dans la gestion des organisations du secteur public, et maintenant, on

s'intéresse davantage à la souplesse et à l'efficacité de ces organisations. Les changements de nature législative ont exigé des rapports et une planification plus détaillés (...) et le Bureau de la vérification a fait beaucoup pour appuyer ces changements et pour formuler des commentaires sur leur mise en oeuvre. Le Bureau s'est efforcé d'élaborer des politiques progressistes pour la vérification du secteur public en Nouvelle-Zélande, et j'espère que le dernier plan de gestion montre la qualité du savoir-faire dont le Bureau se sert pour s'acquitter de ses responsabilités.»

Le rapport de dix-sept pages contient des chapitres sur la façon dont le Bureau de la vérification sert la collectivité et gère ses ressources de même que des tableaux et des diagrammes qui illustrent le travail du Bureau. Le plan contient également l'énoncé de mission du Bureau de la vérification : «Le Bureau de la vérification a pour mission d'aider le public à faire confiance au régime de reddition de comptes du secteur public, notamment à la communication des résultats obtenus. Le Bureau s'acquittera de cette mission en faisant des vérifications et des rapports indépendants sur les opérations de toutes les organismes du secteur public.»

Pays-Bas

Décennie de changement

«À mon avis, dix ans, c'est un beau chiffre rond pour prendre sa retraite.» Voilà ce que Frans Kordes, président de la Cour des comptes des Pays-Bas, a répondu à l'occasion d'une récente entrevue au sujet de la retraite qu'il doit prendre en novembre 1991.

La Cour des comptes a été le théâtre de changements importants au cours de la dernière décennie. Par exemple, les objets d'une vérification (que la Cour est entièrement libre de choisir) sont maintenant choisis de manière à mieux refléter les besoins sociaux et politiques. En outre, les rapports de vérification sont désormais plus étroitement liés aux questions actuelles et contiennent des conclusions et des recommandations clairement articulées.

La politique de la Cour en matière de publication de rapports a aussi fait l'objet de réformes spectaculaires au cours des dernières années. Au lieu de publier seulement un rapport annuel, la Cour soumet maintenant des rapports trimestriels au Parlement et elle présente aussi entre cinq et dix rapports provisoires par année sur une foule de sujets. Pour ce qui est des méthodes de vérification, les innovations les plus importantes ont permis d'accorder une attention accrue aux vérifications de rendement de portée générale et de systématiser les vérifications de conformité. Sur le plan international, la Cour, sous la direction de

M. Kordes, a ardemment défendu l'avènement d'une collaboration plus étroite entre les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (voir l'éditorial, p 1).

Pologne

Nomination d'un nouveau chef de l'ISC

En mai 1991, le Parlement polonais a nommé M. Walerian Panko au poste de président de la Cour supérieure de contrôle et de surveillance de la Pologne. Professeur de droit civil et agricole, M. Panko accède à ce poste après avoir été député pendant deux ans. Au Parlement, il a occupé la présidence du Comité de l'autonomie territoriale, et il a été membre du Comité constitutionnel et du Comité législatif.

Après sa sortie de l'école de droit en 1964, M. Panko a été chargé de cours à l'Université de Wrocław et à celle de Katowice. Il est membre de l'Académie des sciences de la Pologne et d'un certain nombre d'autres organismes de recherches. En 1980 et de nouveau en 1987, il a obtenu une subvention de recherche pour étudier à l'Université de Florence.

M. Panko a participé activement au mouvement de réforme démocratique en Pologne, agissant comme conseiller de Solidarité depuis 1980. Au cours de cette période, il a fait partie de l'opposition et s'est spécialisé dans les questions juridiques et agricoles.

Portugal

Le rapport annuel fait état de changements

Le rapport annuel de la Cour des comptes du Portugal a été déposé au Parlement et décrit certains des changements fondamentaux en matière de vérification qui sont survenus au Portugal depuis 1986. Contrairement aux rapports précédents, le rapport courant comporte des constatations et des recommandations formulées à la suite des vérifications intégrées dont les ministères de l'Administration publique et de la Sécurité sociale ont fait l'objet. Le rapport fait partie des améliorations continues qui ont amené la Cour des comptes à présenter récemment au Parlement des rapports sur les comptes de sept exercices dans un effort visant à rattraper l'arriéré de travail.

Turquie

Nomination d'un nouveau président

Le 8 mai 1991, la Grande assemblée nationale de Turquie a nommé Monsieur M. Vecdi Gonul président de la Cour des com-

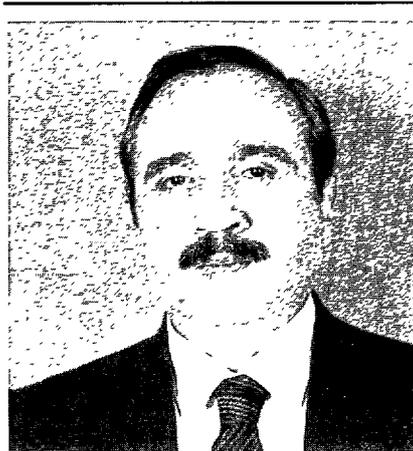
ptes. Avant sa nomination, M. Gonul a été sous-secrétaire de l'Intérieur pendant trois ans et il a connu une carrière exceptionnelle de trente ans au sein de la fonction publique de la Turquie.

Après avoir obtenu son diplôme en sciences politiques de l'Université d'Ankara en 1960, M. Gonul a commencé à travailler au ministère de l'Intérieur tout en faisant fonction d'aide au bureau du gouverneur de sa province d'origine. Durant cette période, il a également été gouverneur régional par intérimaire et, après avoir terminé d'autres cours de formation à Ankara, il a obtenu le titre de gouverneur régional.

En 1970, M. Gonul a été muté à l'administration centrale du Ministère à titre de directeur de section à la Division du personnel. Plus tard, il a été nommé inspecteur de l'Administration civile et ensuite directeur général du Personnel. Il a occupé ce poste jusqu'en 1975, année où il a été nommé gouverneur de la province de Kocaeli. Deux ans après, M. Gonul est devenu directeur général du ministère de la Sécurité. Ensuite, il a été nommé gouverneur d'Ankara pour deux ans, puis gouverneur d'Izmir, pour quatre ans.

Sur le plan international, M. Gonul a représenté la Turquie à de nombreuses

réunions de l'ONU, de l'OMS, de l'UNICEF et du Conseil de l'Europe. Au nombre des nombreux autres rôles qui lui sont actuellement confiés, mentionnons les suivants : chef des délégations turques à la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe et à la Commission internationale de droit civil, membre du Conseil de l'enseignement supérieur, président du conseil consultatif



M. M. Vecdi Gonul

de la Société de la machinerie et de la chimie, et membre du conseil d'administration du Fonds spécial pour la promotion de l'entraide et de la solidarité.

M. Gonul est titulaire de diplômes d'études supérieures de l'Institut d'administration publique de Turquie et de l'Université de Southern California. Il a également terminé le programme de scolarité de doctorat.

URSS

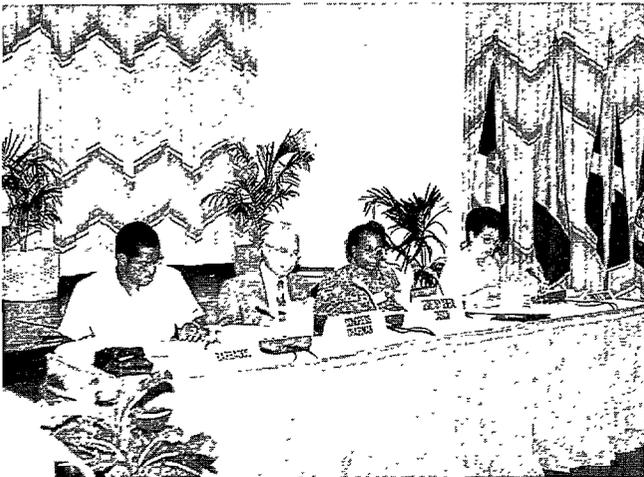
Création d'une nouvelle ISC

Le 16 mai 1991, le Soviet suprême (parlement) de l'URSS a adopté une loi créant un nouveau bureau de vérification indépendant, la Cour de contrôle de l'URSS. Le Comité populaire de contrôle était, par le fait même, aboli.

Avec l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi, la Cour de contrôle devient responsable de la surveillance des dépenses financières afférentes au budget de l'Union et à tous les autres fonds de l'Union. La Cour a pour mission de veiller à l'utilisation appropriée et efficace de tous les actifs de l'État, y compris ceux des secteurs militaire et commercial.

La Cour des comptes de l'Espagne et la Société du Cinquième Centenaire parrainent un concours visant à encourager l'étude de questions et de problèmes auxquels les ISC font face dans la vérification des fonds publics en Amérique, au Portugal et en Espagne. Des prix de 500 000 pesos espagnols seront accordés pour les meilleures dissertations. Pour plus de détails au sujet des exigences applicables aux dissertations qui doivent être remises d'ici le 5 mars 1992, prière de communiquer avec la Cour des comptes, 81, rue Fuencarral, Madrid, ESPAGNE, 28004. (Téléphone : 4478701, télécopieur : 4477600)

Deuxième Congrès de la CAROSAI à la Barbade



La séance d'ouverture du Deuxième Congrès de la CAROSAI a porté sur diverses questions administratives. Les co-présidents de la séance étaient Lincoln Thomas, vérificateur général de la Barbade et hôte du Congrès (deuxième de la gauche) et Jocelyn Thompson, vérificatrice générale de Trinité-et-Tobago et secrétaire générale de la CAROSAI (troisième de la gauche).

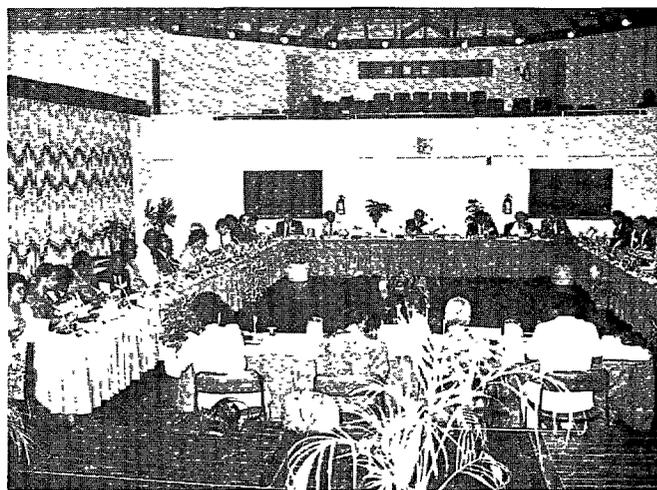
L'unité régionale, la formation, l'informatique et le besoin de renforcer de façon active le rôle des Institutions supérieures de contrôle dans les Antilles étaient au centre des discussions lors de la rencontre des représentants de 25 pays membres et d'observateurs à la Barbade du 30 juin au 3 juillet 1991, à l'occasion du Deuxième Congrès de l'Organisation antillaise des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (CAROSAI). L'hôte de la conférence était M. Lincoln Thomas, vérificateur général de la Barbade et nouveau président du Conseil de direction de la CAROSAI. La rencontre a été organisée avec l'aide du Secrétariat de la CAROSAI, sous la direction de M^{me} Jocelyn Thompson, vérificatrice générale de Trinité-et-Tobago.

Les délégués représentaient les institutions supérieures de contrôle des pays suivants : Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Iles Vierges britanniques, Iles Caïmans, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Montserrat, Saint-Christophe et Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et Trinité-et-Tobago. Des observateurs du Secrétariat général de l'INTOSAI, de l'Initiative de développement de l'INTOSAI, de la Revue internationale de la vérification des comptes publics, du Royaume-Uni, du Canada, des États-Unis, de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement ont côtoyé les délégués au cours de la conférence de quatre jours.

On a inauguré le Congrès en rendant un hommage spécial au Secrétaire général qui a fondé la CAROSAI, le regretté Alton Campbell, qui a été reconnu pour sa contribution extraordinaire aux premières réussites de l'organisation. À la fin du Congrès, il était clair que la CAROSAI, bien qu'un des groupes de travail régionaux les plus jeunes de l'INTOSAI, est aussi une des organisations affiliées les plus actives et les plus avant-gardistes et qu'elle fait honneur à son président fondateur.

Adoption des normes de vérification de l'INTOSAI

Un des faits saillants du Congrès a été l'adoption unanime des normes de vérification de l'INTOSAI, qui avaient été entérinées par l'organisation internationale lors d'une réunion à Berlin en 1989. En adoptant les normes de l'INTOSAI, les délégués ont avancé un des principaux objectifs de la CAROSAI, c'est-à-dire «(traduction).. promouvoir parmi les institutions membres l'harmonisation des normes et des politiques sur les questions d'intérêt commun». Il a en outre été recommandé que les membres de la CAROSAI utilisent les normes avec d'autres documents semblables et que les normes ne soient pas considérées comme prescriptives, mais qu'elles soient plutôt employées dans le contexte constitutionnel, juridique ou autre dans lequel chaque ISC évolue.



Lieu du Deuxième Congrès de la CAROSAI à l'Hôtel Heywood, à la Barbade. Les séances plénières et techniques ont eu lieu dans la salle des congrès de l'hôtel.

La formation : clé du progrès

Lorsque la CAROSAI a tenu son congrès inaugural en 1988, il avait été convenu à l'unanimité que, même si cela entraînait des sacrifices, il valait la peine d'investir dans le domaine de la formation et que la formation régionale serait la formule la plus avantageuse pour les institutions supérieures de contrôle (ISC) membres. La formation demeure prioritaire pour chacun des bureaux de vérification nationaux de la région, et la CAROSAI a réussi à aider ses membres à répondre à leurs besoins en formation.

En travaillant en étroite collaboration avec des organisations de formation telles que l'Initiative de développement de l'INTOSAI, le Programme de formation du Commonwealth, l'Institut agréé des finances publiques et de la comptabilité et d'autres programmes régionaux et internationaux de développement, la CAROSAI a offert les cours suivants à ses membres : séminaire sur la gestion des ressources humaines, atelier pour les gestionnaires en formation, atelier sur les procédés de vérification, cours pour les vérificateurs supérieurs, ainsi que d'autres cours dans la région des Antilles et dans d'autres régions du monde.

La CAROSAI a mis l'accent sur la formation et a ensuite renforcé cette priorité en portant autant d'attention au suivi de la formation. Le Secrétariat de la CAROSAI a établi plusieurs modèles de suivi. Par exemple, il a dressé la liste de tous les participants aux cours de formation régionaux et en a fait le noyau d'un répertoire de personnes-ressources en formation pour la région. De plus, le Bureau du vérificateur général de la Jamaïque a préparé et distribué de l'information détaillée sur d'autres personnes-ressources pouvant être consultées par les pays membres de la CAROSAI; il s'agissait là d'une activité issue de l'atelier pour les gestionnaires en formation qui a eu lieu aux Bahamas. Parallèlement, le Secrétariat a demandé à toutes les ISC membres de lui fournir une copie de leurs lois

pertinentes aux fins d'une étude comparative visant à produire pour les membres des prototypes ou modèles de bonne législation en vérification. Enfin, le Secrétariat a préparé un deuxième plan de formation de trois ans en collaboration avec l'IDI et le PFC. Il est actuellement à la recherche de financement pour la mise en oeuvre de ce plan.

Toutes les ISC membres ont été aussi actives l'une que l'autre, pour ce qui est du suivi des cours de formation. Un rapport sur ces activités a été présenté aux participants du congrès de la Barbade. Une des institutions supérieures de contrôle, par exemple, a confié à un groupe de fonctionnaires qui avaient suivi un cours de formation la responsabilité d'élaborer et de mettre en oeuvre à l'interne, dans un délai précis, les techniques et les méthodes qu'ils avaient apprises. L'institution a également désigné un fonctionnaire qui avait suivi la formation pour qu'il donne le même cours à ses collègues. Un autre bureau a fait une démarche assez simple... abonner sa bibliothèque à des revues sur la formation professionnelle et le perfectionnement afin de rehausser le rôle et l'efficacité de la formation.

Les nombreux observateurs qui assistaient au congrès se sont engagés à continuer d'appuyer les projets de formation de la CAROSAI, notamment le contrôleur et vérificateur général du Royaume-Uni, Sir John Bourn, qui a de nouveau offert l'aide de son pays à ses collègues des Antilles et a félicité la CAROSAI pour ses réussites dans le domaine de la formation régionale. Les délégués et observateurs du Deuxième Congrès de la CAROSAI prennent quelques instants au cours de leurs réunions pour se faire photographier devant la salle des congrès à la Barbade.



Lieu du Deuxième Congrès de la CAROSAI à l'Hôtel Heywood, à la Barbade. Les séances plénières et techniques ont eu lieu dans la salle des congrès de l'hôtel

Le défi de l'informatique

L'informatisation est une question auquel font face à peu près toutes les institutions supérieures de contrôle. Les délégués ont convenu que l'ère de l'informatique est bel et bien installée et que les ISC doivent relever le défi de l'informatisation si elles veulent continuer à être efficaces et efficaces. Au terme de discussions très animées à ce sujet, les délégués se sont entendus sur le fait que la venue des mini- et des micro-ordinateurs a eu des répercussions considérables sur la façon dont le gouvernement fonctionne et que les ISC doivent s'adapter à ces changements. On a souligné que la vérification en milieu informatique est très différente de la vérification traditionnelle et que les activités de vérification, telles que la planification et l'attribution des ressources, l'évaluation des risques et l'échantillonnage, la récupération d'information, la préparation des dossiers et les rapports devaient dorénavant être exécutées autrement.



Les délégués discutent des thèmes du congrès au cours d'une séance de discussions techniques. De gauche à droite : M^{me} Marie Knight, Trinité-et-Tobago; M. David Pollus et M^{me} Emma Hippolyte, Sainte-Lucie.

On a également mis l'accent sur la question des ressources financières et humaines offertes dans la région. Dans un document sur son pays, une des ISC a mis le doigt sur certains problèmes inhérents à l'informatique : «(traduction) Tout le travail de l'ISC est fait manuellement, à l'exception du traitement des rapports, qui est fait sur micro-ordinateur compatible IBM 286. Nous reconnaissons que le micro-ordinateur est considérablement sous-utilisé. Il n'appartient toutefois pas au Bureau et, à cause des pannes de courant fréquentes, est inutilisable pendant de longues périodes. Qui plus est, le personnel doit être formé afin de pouvoir l'utiliser.»

Une autre ISC a affirmé que l'activité dans laquelle l'ordinateur s'était révélé le plus utile était la production de ses rapports annuels. Le seul ordinateur que possède ce bureau est également utilisé à des fins de planification en vérification.

Tous les délégués ont appuyé l'idée de participer à un échange d'information et d'applications informatiques par l'entremise du *Répertoire d'information sur la vérification* de l'IDI, par exemple. Les membres se sont donc engagés à envoyer au Secrétariat une liste de leurs logiciels et des méthodes informatiques pertinentes pour le répertoire de ressources informatiques du Secrétariat. Les membres de l'assemblée ont également décidé d'accepter l'offre de l'INTOSAI de nommer des participants au prochain séminaire ONU/INTOSAI sur la vérification informatique et ont adopté la recommandation de la Grenade sur l'emploi de certains logiciels dans le domaine des douanes et accise.

Divers

Avant de mettre fin au Deuxième Congrès de la CAROSAI, les délégués ont délibéré de bon nombre de questions administratives associées à la gestion de la CAROSAI. Ils ont décidé que l'hôte du prochain congrès, prévu pour 1993, serait le Bureau du vérificateur des Îles Caïmans. Les états financiers de l'organisation ont été acceptés et un débat animé a eu lieu au sujet des devises et des logos proposés pour la CAROSAI. À la fin de la réunion triennale, tous les participants ont félicité le pays hôte pour l'organisation d'un congrès qui s'est soldé par des décisions et des plans d'action concrets. Pour de plus amples renseignements au sujet de la CAROSAI, s'adresser au Secrétariat de la CAROSAI, 2nd Podium Floor, Eric Williams Finance Building, Eric Williams Plaza, Independence Square, Port of Spain, Trinité-et-Tobago.



M^{me} Jocelyn Thompson, secrétaire générale de la CAROSAI, prononce devant l'assemblée des délégués une allocution sur les activités du Secrétariat depuis 1988. Assis à côté de M^{me} Thompson, M. Lincoln Thomas, vérificateur général de la Barbade; également sur la photo : M. Norman King, sous-vérificateur général de la Barbade.

La vérification de la dette publique

Bureau du Vérificateur général de la Jamaïque

N.D.L.R. : l'article ci-après est une adaptation d'un exposé préparé pour la Conférence des vérificateurs généraux du Commonwealth, qui a eu lieu à Londres, en octobre 1990.

La portée de la vérification de la dette publique

Vu les coûts massifs du service de la dette publique, qui est aujourd'hui énorme, c'est là un domaine qui devrait faire l'objet d'une vérification minutieuse. La vérification de la dette publique consiste, bien entendu, à établir que les dettes contractées ne dépassent pas les limites fixées par la loi ou qu'elles ont été approuvées par le corps législatif, à vérifier qu'il est tenu des comptes satisfaisants permettant de suivre l'évolution de la dette, à vérifier que les pouvoirs publics ont en fait reçu les fonds empruntés et les ont utilisés aux fins énoncées et à vérifier que les versements d'intérêts et le remboursement des emprunts sont calculés comme il convient.

L'institution supérieure de contrôle doit évaluer si la gestion de la dette publique repose sur les critères d'économie, d'efficacité et d'efficacité. Elle doit vérifier que les fonds empruntés ont effectivement servi à atteindre les objectifs énoncés. Elle doit également examiner d'un oeil critique les méthodes d'emprunt et les sources des prêts pour établir s'il s'agissait des plus valables et des plus économiques dans les circonstances. Dans une grande mesure, cette évaluation tient compte de la situation du marché monétaire, de la conjoncture économique et des options offertes au gouvernement.

Définition de la dette publique

La dette publique englobe toutes les sommes dues par l'État. De nombreuses interprétations la limitent aux emprunts internes et externes du gouvernement central, mais dans de nombreux pays, les États et municipalités contractent eux aussi des dettes que les contribuables doivent rembourser tôt ou tard. Dans certains cas, les entreprises publiques et les sociétés contrôlées par l'État s'endettent elles aussi. On peut faire valoir que ces organismes de droit public et sociétés d'État sont responsables de leurs propres dettes, vu qu'il s'agit de personnes morales distinctes, mais il est toutefois fréquent que le gouvernement garantisse leurs emprunts et, même quand ce n'est pas le cas, on considère que le gouvernement a l'obligation morale de veiller à ce que ces organismes respectent leurs obligations financières.

Certains comprennent dans la dette publique les emprunts à long terme et les instruments de crédit qui reposent sur des actes officiels où sont stipulées des modalités et conditions précises. Ce qui peut être matière à débat, c'est s'il faut élargir cette définition pour englober d'autres obligations financières comme les montants dus par le gouvernement et ses divers organismes pour des biens et services qu'ils ont reçus, mais n'ont pas encore payés. Comme un grand nombre de ces organismes (notamment ceux du gouvernement central) utilisent la comptabilité de caisse, les obligations en cours à la fin de l'exercice, aussi importantes qu'elles puissent être, ne paraissent pas dans les états financiers. Vu que ces montants devront être payés pour des biens ou services déjà reçus, ils font, à proprement parler, partie de la dette publique. On peut également se demander s'il ne faut pas comprendre dans la dette publique le financement du crédit offert par les banques centrales et les découverts des banques commerciales.

«... la dette publique a pris des proportions alarmantes...»

Garanties et lettres d'assurance de l'État

Dans certains cas, l'État garantit les emprunts contractés par des organismes de droit public, d'autres organismes du gouvernement ou même des sociétés privées d'importance stratégique nationale. Dans d'autres cas, il émet ce qu'on appelle une lettre d'assurance, qui, sans constituer une garantie ayant force exécutoire, est généralement acceptée comme un engagement de respecter les assurances offertes. Les garanties et les lettres d'assurance sont des dettes potentielles qui peuvent se transformer en dettes réelles pour le gouvernement, avec les graves conséquences budgétaires que cela suppose. Une importante question connexe concerne le contrôle, s'il en est, qui s'exerce sur l'émission de ces instruments d'endettement public potentiel. Existe-t-il, par exemple, des textes de loi qui habilite l'État à donner de telles garanties et qui énoncent les conditions à respecter?

Échanges de créances contre actifs

Depuis quelque temps, on a recours à un nouveau moyen de réduire la dette publique qui stimule en même temps l'investissement : les échanges de créances contre actifs. Il s'agit, le plus souvent, de la cession d'une créance bancaire à un investisseur pour un montant inférieur au capital que le gouvernement doit à la banque. L'investisseur, à son tour, cède au gouvernement débiteur son titre de créance en échange d'un montant, en espèces ou en nouveaux

instruments de prêt, inférieur au capital initialement dû par le gouvernement, mais supérieur au montant versé par l'investisseur à la banque créancière. Le montant versé ou offert à l'investisseur doit être réinvesti dans le pays débiteur.

Chacun y trouve son compte : la banque créancière se fait rembourser en partie une dette qui, autrement, aurait pu se révéler irrécouvrable, l'investisseur fait un placement à un coût avantageux et le gouvernement débiteur réduit sa dette, ce qui fait baisser son passif éventuel en devises. De plus, il obtient des investissements supplémentaires, dont il a bien besoin. Dans son examen de telles transactions, l'institution supérieure de contrôle doit s'assurer que le gouvernement a obtenu le meilleur marché possible, compte tenu de toutes les circonstances.

Volume de la dette publique

Dans de nombreux pays, la dette publique a pris des proportions alarmantes et le service de cette dette représente une ponction considérable sur le budget national. Certains pays consacrent plus de 40 p. 100 de leur budget annuel au versement de l'intérêt et au remboursement du capital. En outre, ils doivent réserver à cette fin une très grande proportion de leurs recettes en devises. Au nombre des facteurs qui ont contribué à l'augmentation massive de l'emprunt public, citons :

- la popularité du financement par le déficit budgétaire depuis les années 60,
- le rôle plus actif du gouvernement dans l'économie nationale,
- l'expansion des programmes de bien-être social,
- la crise du pétrole du milieu des années 70,
- la récession économique mondiale du début des années 80,
- dans le cas des pays en développement, la détérioration constante des termes de l'échange.

Face à ces problèmes, de nombreux gouvernements ont préféré augmenter l'emprunt public que de réduire leurs activités et leurs dépenses. Au fil des années, l'emprunt est devenu très populaire et, très souvent, relativement facile. Il a maintenant été démontré que, dans bien des cas, cela ne fait que repousser l'heure de vérité. Une retombée inquiétante de la croissance de la dette publique est qu'elle limite par la suite la liberté de manoeuvre budgétaire. De nombreux gouvernements constatent maintenant qu'ils doivent consacrer au service de la dette publique une telle proportion de leurs ressources qu'il leur en reste très peu pour répondre à de nouveaux besoins urgents.

Contrôle et gestion de la dette publique

Un point de la plus haute importance est le contrôle que le corps législatif exerce sur la dette publique. Il est crucial qu'il puisse imposer des restrictions à l'endettement public et puisse lui attacher certaines conditions. Parfois, cela peut se faire à l'aide de lois spéciales qui imposent à la dette publique un plafond absolu ou un plafond exprimé en pourcentage des recettes annuelles ou du produit national brut, par exemple. Dans d'autres cas, le contrôle peut s'exercer dans le cadre du processus budgétaire : le gouvernement indique chaque année le montant qu'il compte emprunter pour financer le budget, et ce montant doit être approuvé par le corps législatif. Le vérificateur général peut vouloir indiquer le contrôle que le corps législatif de son pays exerce sur la dette publique. Dans la plupart des pays, le volume massif de la dette publique exige que cette dette soit bien gérée. Un pays qui ne le fait pas s'expose à des pertes et à des gaspillages substantiels. La loi doit indiquer clairement à quel(s) organisme(s) il incombe d'administrer et de coordonner

les divers aspects du processus de gestion de la dette. C'est d'autant plus nécessaire que ce processus peut parfois faire intervenir un certain nombre d'organismes différents, par exemple le Trésor, la banque centrale, le ministère des Finances, des organismes d'exécution, etc. En l'absence de règles claires, il risque d'y avoir des répétitions, des omissions ou un manque de coordination, qui pourraient avoir de graves conséquences. Il faut fournir aux organismes responsables les ressources humaines et autres dont ils ont besoin pour s'acquitter de cette tâche. Il faut aussi tenir une comptabilité satisfaisante pour indiquer l'ampleur et l'évolution de la dette nationale, et avoir un bon système de contrôle interne du versement de l'intérêt et du remboursement du capital. L'institution supérieure de contrôle doit veiller à ce que soient en place les structures juridiques et administratives nécessaires à la bonne gestion et à la réduction de la dette publique.

Emprunts du secteur public - autres fonctions de la vérification

Une partie appréciable de certains emprunts publics, notamment dans les pays en développement, est consacrée à l'achat d'actifs comme des véhicules automobiles, des machines et du matériel lourd. Il importe de charger un organisme central d'évaluer la nécessité de ces achats et d'approuver l'incorporation de nouveaux actifs immobilisés dans tout projet d'emprunt. L'institution supérieure de contrôle doit veiller à ce que ce contrôle ait lieu et à ce que des achats superflus ne viennent pas gonfler la dette publique.

Il arrive que le gouvernement, notamment dans les pays en développement, contracte des emprunts massifs pour financer des projets d'infrastructure imposants, par exemple des ouvrages complexes. Ces ouvrages finissent souvent par n'avoir aucune utilité, parce que le gouvernement n'a pas les moyens financiers d'engager les dépenses périodiques qu'exige leur entretien. Quand cela se produit, les emprunts s'avèrent avoir été contractés en vain, parce que le but ultime du projet n'est pas atteint. L'institution supérieure de contrôle doit donc suivre de près ces projets, non seulement pour s'assurer de la bonne exécution des travaux de construction, mais aussi pour vérifier que les contribuables obtiennent en fin de compte les services que le projet était censé leur offrir. Dans l'évaluation des études de planification et de faisabilité dont font l'objet ces projets, l'institution supérieure de contrôle doit chercher à établir si l'on a examiné comme il convient le montant probable des frais annuels d'entretien et la façon dont ils seront financés.

Stratégies de compte rendu

Il est crucial que des rapports informent constamment le corps législatif et le public de ce qu'il en est de la dette publique. La fréquence, la forme et le degré de détail de ces rapports sont matière à débat. Dans certains pays, un état de la dette publique, vérifié par l'institution supérieure de contrôle est présenté chaque année au corps législatif, mais, même dans ce cas, rien ne dit qu'il brosse un tableau exhaustif de la dette publique. Il faudrait également indiquer au corps législatif dans quelle mesure le gouvernement s'est vu obligé de faire honneur aux garanties et lettres d'assurance qu'il a émises. Les rapports sur la dette publique doivent faire la distinction entre les emprunts extérieurs et intérieurs. Il faut convertir les dettes extérieures en monnaie nationale, en se basant sur le taux de change en vigueur à la fin de l'exercice visé par le rapport. Le rapport doit également indiquer la tendance de l'évolution de la dette publique sur un certain nombre d'années (3 à 10 ans, par exemple).

Quand ces renseignements ne figurent pas dans les états financiers que le Trésor ou le ministère des Finances présente au corps législatif, l'institution supérieure de contrôle doit faire son possible pour les inclure dans son propre rapport.

Vu le volume de la dette publique de la plupart des pays, il importe que les résultats de la vérification de la dette publique fassent l'objet

de rapports sérieux et utiles. L'organe suprême de vérification doit veiller à ce que le corps législatif et le public soient conscients de l'ampleur de la dette et de ses répercussions immédiates et futures. Au nombre des renseignements qui devraient figurer dans les rapports de vérification, citons les suivants :

- les effets, sur le calcul de la dette publique, de tout mouvement substantiel des taux de change depuis la fin de l'exercice examiné et la date des rapports de vérification,
- toute dette échue mais non remboursée pendant la période visée, et les pénalités que cela risque d'entraîner,
- le pourcentage du budget consacré au service de la dette publique,
- tout grand paiement excédentaire d'intérêt ou de capital,
- les cas de transactions non rentables ou inefficaces, qu'il s'agisse des emprunts contractés ou de l'utilisation qui en a été faite. ■

La vérification des institutions et compagnies d'assurance publiques en Israël

Bureau du Contrôleur général d'Israël

N.D.L.R. : l'article ci-après est une adaptation d'un exposé préparé pour l'assemblée générale de l'ASOSAI, qui a eu lieu en Chine, en mai 1991.

État de création récente, Israël s'est doté d'un grand nombre d'institutions financières publiques pour faciliter la mise en place d'une infrastructure stable et saine. Toutes ces institutions sont assujetties au contrôle des autorités, et le gouvernement joue ou a joué un rôle direct (actionnaire, membre du conseil d'administration, etc.) dans plusieurs d'entre elles.

Les plus importantes institutions financières sont celles du secteur bancaire, constitué d'un assez grand nombre de banques commerciales, qui ont des succursales dans tout le pays. Les banques effectuent des transactions financières, non seulement pour le secteur privé et le milieu des affaires, mais aussi pour le gouvernement. À titre d'exemple, les banques perçoivent des impôts comme la TVA, financent les autorités locales et certains projets de développement, et oeuvrent à la poursuite des buts économiques nationaux.

Les organismes qui supervisent les banques commerciales sont surtout la Banque d'Israël et la Commission de contrôle des valeurs mobilières. Le ministère des Finances joue, lui aussi, un grand rôle dans ce domaine. Tous ces organismes sont eux-mêmes vérifiés périodiquement par le Contrôleur général d'Israël.

En plus d'offrir les services bancaires traditionnels, c'est-à-dire des comptes courants et de dépôt, des prêts et des facilités de crédit, ainsi que la participation à des transactions financières, les banques commerciales jouent un rôle important sur le marché des titres et des actions. Une grande partie de la population vend et achète des actions. Il n'y a pas que les entreprises industrielles et financières à être actives sur ce marché : de nombreux particuliers ont recours à cet instrument bancaire pour préserver la valeur de leurs épargnes en périodes d'incertitude économique et d'inflation élevée, comme cela a été le cas, notamment, pendant la première moitié des années 80. C'est un contexte qu'il faut garder à l'esprit quand on examine la crise des actions bancaires d'octobre 1983.

Voici une étude de cas qui fait ressortir les pratiques de vérification de l'État d'Israël dans le contexte de la crise des actions bancaires.

La crise bancaire d'octobre 1983

La crise financière qui éclate le 6 octobre 1983 ébranle le secteur bancaire d'Israël et l'économie du pays dans son ensemble. Par la manipulation (baptisée «régularisation»), sept banques avaient provoqué une hausse constante du prix de leurs actions et en avaient empêché toute baisse. En octobre 1983, la valeur totale des actions réglementées détenues par les banques dépasse un milliard de dollars, et il devient manifeste que les sept banques ne peuvent plus se

permettre de soutenir les actions ni d'acheter celles qui sont offertes sur le marché afin d'en maintenir la valeur.

Enquête du Contrôleur général sur les causes de la crise

Quelques jours seulement après le déclenchement de la crise, le Contrôleur général annonce au Comité de vérification de la Knesset qu'il a ouvert une enquête approfondie sur l'affaire. Une équipe spéciale réunie par le Contrôleur général termine sa vérification en juin 1984, mais la rédaction du rapport suscite des discussions internes, qui se poursuivent six mois de plus. La vérification visait les organismes de contrôle susmentionnés. En décembre 1984, le rapport est terminé et est remis au Comité de la Knesset. Il soulève un très vif intérêt chez le public, au Parlement et dans les médias, et mène à la création, en vertu d'une disposition de la loi sur le Contrôleur général, d'une commission d'enquête présidée par un juge de la Cour suprême.

Devant l'absence des ressources financières nécessaires à la poursuite de la régularisation susmentionnée des actions, les banques et le ministère des Finances arrivent à la conclusion que les banques doivent mettre fin à cette pratique. La Bourse de Tel Aviv, qui avait été fermée, ne rouvre qu'après la conclusion, entre le ministère des Finances et les banques, d'un accord garantissant la valeur des actions bancaires.

Cet accord, qui consiste en une série d'ententes entre le ministère des Finances et des filiales des banques créées expressément à cette fin, promet aux actionnaires que leurs actions seront rachetées à échéance de 2, 4, 5 ou 6 ans, à la valeur marchande qu'elles avaient le 6 octobre 1983, plus les intérêts et un rajustement basé sur le taux de change du dollar.

En signant cet accord, l'État assume des obligations sans précédent. Elles totalisent un montant qui, aux dates d'échéance, finira par s'élever à l'équivalent de quelque 6,9 milliards de dollars US. Ces obligations ajoutent au fardeau de la dette nationale en général et, en particulier, les années où les actions bancaires doivent être rachetées. Le fait même de garantir la valeur des actions échangées en bourse, alors que cette valeur a surtout été déterminée par l'intervention des banques, est, lui aussi, sans précédent.

Le rapport décrit les méthodes de régularisation utilisées par les banques et leurs répercussions sur l'économie nationale, la Bourse et les banques elles-mêmes. Il examine également l'accord conclu, en faisant ressortir qu'il repose essentiellement sur la garantie de la valeur des actions bancaires.

L'accord est généreux envers les actionnaires et envers ceux qui détiennent un bloc de contrôle, et évite aux actionnaires de lourdes pertes. Ceux qui avaient acheté les actions bancaires comme placement à long terme ont peu perdu. Quant à ceux qui vendent leurs actions dès la réouverture de la Bourse, ils bénéficient de l'intervention du Trésor et perdent moins que prévu.

Ceux qui ont un bloc de contrôle dans les banques profitent, eux aussi, de l'accord, qui garantit le maintien de leur contrôle pendant dix ans au moins, bien que le gouvernement se porte en fait garant de la réussite commerciale des banques pendant les cinq premières années qui suivent la signature de l'accord et soit probablement appelé à se retrouver titulaire de la majorité des actions à partir de 1988.

Par contre, les coûts de cet accord sont assumés par le public dans son ensemble, y compris par les contribuables qui n'ont pas d'avois financiers ou qui ont choisi d'investir leurs économies dans des bons du Trésor, dans des régimes d'épargne ou dans des caisses de retraite, c'est-à-dire dans des instruments dont le rendement dépasse à peine l'augmentation du coût de la vie.

Le rachat des actions occasionnera probablement au Trésor une perte directe de quelque 2,5 milliards de dollars, selon les calculs effectués par le Bureau du Contrôleur général à partir de certaines hypothèses décrites en détail dans le rapport. D'autres coûts deviendront apparents avant même le rachat des actions.

Dans le rapport, le Contrôleur général traite également en détail du rôle joué par les trois organismes de contrôle, c'est-à-dire le ministère des Finances, la Banque d'Israël et la Commission de contrôle des valeurs mobilières, dans la crise. Selon lui, ils étaient depuis longtemps au courant de la régularisation des actions et de ses répercussions et auraient pu essayer de les prévenir.

Le rapport fait ressortir que les banques et la Bourse ne sont pas assujetties à la vérification par le Contrôleur général. Tout ce qui est dit dans le rapport à leur propos repose sur les documents fournis au Contrôleur général par des organismes qui, eux, font l'objet d'une telle vérification.

Aussi dures que soient les critiques qu'il formule à l'endroit de ces organismes, le rapport n'a pas vraiment cherché à jeter de blâme ni à indiquer la part de responsabilité qu'il convient d'attribuer à chacun de ces organismes. Seule une enquête devait permettre de répondre à cette question.

Par contre, le rapport fournit des renseignements de base qui peuvent aider à cerner les problèmes soulevés par les événements qui ont mené à la crise. Ces problèmes méritent d'être examinés sous l'angle de la vérification et dans le contexte public, pour qu'on puisse tirer des leçons de ce qui s'est passé, en accordant l'importance voulue aux divers aspects de la politique économique globale du pays.

Le rapport traite des aspects économiques et juridiques des événements qui ont mené à la crise et décrit l'accord conclu. Bien qu'il aborde, en passant, les aspects moraux et sociaux de l'affaire, il ne traite pas des aspects qui dépassent le mandat officiel de la vérification. Il est toutefois impossible de faire le point de cette affaire sans attirer l'attention sur le phénomène corrupteur qui s'en dégage : la soif idolâtrique de la richesse, qui se concrétise par la poursuite de gains faciles, et à laquelle avaient donné libre cours les

méthodes imprudentes de négoce des actions bancaires. Les institutions nationales et les établissements d'enseignement du pays feraient bien de réfléchir sur cette question.

«En conséquence, quelques administrateurs de banque ont été remplacés.»

Méthodologie de la vérification

Les vérifications effectuées par le Contrôleur général consistent à vérifier bien plus que la régularité des transactions et reposent, entre autres, sur les trois paramètres de l'efficacité, de l'économie et de l'efficacités. Une vérification aussi vaste et approfondie est rendue possible par la portée du mandat du Contrôleur général et par l'indépendance absolue que lui confère la loi. C'était là les seuls paramètres dont le rapport pouvait traiter. Les instruments utilisés ont compris des questionnaires, des programmes de vérification informatiques et des analyses coûts-avantages. Il convient de mentionner en particulier l'emploi de techniques de vérification directes et indirectes.

Le Contrôleur devait avoir accès à des renseignements sur les activités des banques commerciales et de la Bourse et sur leurs relations avec le ministère des Finances, la Banque d'Israël et la Commission de contrôle des valeurs mobilières. Les conclusions du Contrôleur à propos des banques reposent sur les données qu'il a trouvées dans les dossiers des organismes vérifiés. C'est ce qu'on appelle la vérification indirecte.

Un autre aspect inhabituel de cette vérification est que le rapport aborde des points de politique, reproche au gouvernement le rôle qu'il a joué dans la réglementation des actions par les banques et examine les mesures prises pour résoudre la crise. Le Contrôleur critique aussi le public, en faisant valoir que la recherche de gains faciles a été l'une des principales causes de la crise. Un résultat remarquable de cette vérification a été l'établissement d'une commission d'enquête indépendante, comme l'avait recommandé le Contrôleur général et en avait convenu le Comité de la Knesset.

La commission d'enquête, présidée par un juge de la Cour suprême, a été constituée presque immédiatement après la présentation du rapport du Contrôleur général. Elle a commencé son enquête là où le Contrôleur avait dû s'arrêter, parce que, notamment, aucune loi n'autorise l'examen direct de banques commerciales privées.

À la suite du rapport du Contrôleur général et du rapport subséquent de la Commission d'enquête, certains des changements organisationnels recommandés ont été mis en oeuvre et les administrateurs de banque impliqués dans la crise ont été remplacés. ■

Profil - Le Bureau du Contrôleur Général de la République du Costa Rica

par Elias Soley Soler, contrôleur général du Costa Rica

Antécédents historiques et législatifs

Au Costa Rica, la surveillance des activités financières de l'État remonte à l'ère coloniale. Au moment de l'indépendance, cette fonction a été renforcée par la création de bureaux officiels de vérification, ce qui a fini par mener à l'établissement du Centre de vérification en 1924. La première Constitution du Costa Rica reconnaissait la nécessité de protéger les biens publics et contenait des dispositions relatives à l'obligation redditionnelle des responsables de l'administration des biens publics.

L'actuel Bureau du contrôleur général (BCG) a été créé par l'Assemblée nationale constituante de 1949 qui voulait que la surveillance des biens publics soit assurée par un organisme auxiliaire spécial de l'Assemblée législative. La loi cadre qui a été adoptée en 1950 dotait le BCG d'une indépendance opérationnelle et administrative absolue. Le Bureau du contrôleur général de la République du Costa Rica a donc commencé ses activités en 1951.

Le BCG a commencé à fonctionner avec des ressources financières et humaines limitées, à une époque où le secteur public était petit et ne dépensait pas beaucoup. À la suite de l'augmentation rapide du nombre d'entités assujetties à la vérification, le BCG a lui aussi pris de l'ampleur. Aujourd'hui, le Bureau compte 574 employés, dont 380 ont fait des études supérieures, qui travaillent dans une fonction publique composée d'environ 170 000 fonctionnaires.

Désireux de moderniser ses directives et d'établir un système de contrôle des biens publics qui soit complet, intégré, moderne et souple, le BCG a soumis une nouvelle loi cadre à l'Assemblée législative pour que cette dernière en fasse l'étude. Depuis, la loi autorise le BCG à intervenir, en sa qualité d'organisme de surveillance des biens publics auprès des organisations ou des institutions qui, d'une manière ou d'une autre, s'occupent des biens publics ou les administrent.

Indépendance

Certes, la Constitution précise que le BCG est un organisme auxiliaire du Parlement, mais l'article par lequel le BCG a été créé lui confère une «indépendance opérationnelle et administrative absolue». Par conséquent, le BCG peut planifier et faire son travail sans que le pouvoir politique n'intervienne et sans avoir à se soumettre aux directives du pouvoir législatif. Même si le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ont à approuver les budgets, ils savent à quel point il est important que le BCG soit tout à fait indépendant du point de vue financier, et ils font des efforts pour lui assurer le niveau d'indépendance voulu.

Organisation

Au sommet de la structure organisationnelle se trouvent le contrôleur général et un contrôleur général adjoint qui sont nommés pour huit ans

et dont le mandat peut être reconduit. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont aidés d'un Conseil consultatif formé des directeurs généraux des différentes divisions du Bureau.

Les fonctions de surveillance relèvent principalement des directions de la Vérification, du Budget public, des Affaires juridiques, des Marchés administratifs, des Études économiques et de la Surveillance des travaux publics. Deux directions, la Vérification et le Budget public, sont subdivisées en quatre groupes fonctionnels qui correspondent aux institutions du secteur public costaricain : gouvernement central, entreprises publiques, organismes décentralisés et municipalités. Les directions de la Planification interne et de l'Évaluation des systèmes, le Bureau du contrôleur et le Centre de formation participent aussi activement à ces fonctions.

Au cours des quatre dernières années, des changements organisationnels ont été apportés en vue de moderniser le BCG. En plus des directions mentionnées ci-dessus, de nouvelles directions ont été créées, notamment la Vérification interne, qui s'occupe du contrôle interne des opérations et des finances, l'Informatique, qui s'occupe de l'automatisation et des applications informatiques au BCG, la Coopération technique internationale, qui s'occupe des affaires internationales du BCG et de la gestion des projets dans ce domaine, et l'Administration.

En raison de la petite taille du pays et de la forte concentration des institutions publiques dans la capitale, le BCG n'a pas de bureaux régionaux.

Planification et réalisation de la vérification

Au début de chaque année, la Direction de la planification interne prépare, de concert avec les autres directions, un plan de travail annuel intitulé «Vérification des biens publics par l'institution supérieure de contrôle», qui doit être mis en oeuvre au cours de l'année suivante. Le BCG s'en sert comme guide pour s'acquitter de ses obligations constitutionnelles et légales. Le plan donne un aperçu des objectifs, des buts et des activités de chaque direction, fait mention des personnes responsables des activités et donne des conseils au sujet des mesures de coordination nécessaires entre les directions.

Pour ce qui est des fonctions de vérification, la Direction de la vérification est chargée de planifier et de faire des études spéciales ainsi que la vérification des entreprises publiques, du gouvernement central, des organismes décentralisés et des municipalités. Pour ce faire, la Direction met l'accent sur la vérification opérationnelle.

Les trois étapes et les phases connexes des vérifications et des études spéciales réalisées au BCG de la République du Costa Rica.

<i>Étapes</i>	<i>Phases</i>
Planification	I. Décision et critères d'exécution II. Examen préliminaire III. Évaluation de la structure du contrôle interne, et planification et établissement d'un calendrier
Exécution	IV. Examen approfondi des aspects essentiels
Rapport	V. Communication des résultats

Genre de travaux réalisés

Les différentes fonctions et tâches du BCG sont effectuées d'après les dispositions constitutionnelles et législatives en vigueur et conformément aux directives diffusées par les contrôleurs généraux au fil des ans. Pour ce qui est des questions financières, le BCG fait, en plus des vérifications légales, des vérifications des comptes.

Au cours des 10 dernières années, le BCG a publié une série de guides qui contiennent des directives utiles non seulement pour le BCG, mais aussi pour les entités dont il fait la vérification. On prend actuellement des mesures en vue de moderniser les techniques et les méthodes de travail en mettant un accent particulier sur les activités assistées par ordinateur.

Formation

La formation est considérée comme un moyen efficace de mener à bien les activités de vérification et de surveillance puisqu'elle permet non seulement au BCG, mais aussi aux services gouvernementaux de s'améliorer.

Par suite de l'évaluation des besoins du BCG et du reste du secteur public, beaucoup d'efforts ont été faits pour accroître la formation au sein du Bureau. Le Centre de formation du BCG offre maintenant des installations de formation, et il est en train de former des moniteurs et d'établir, d'élaborer et d'administrer des programmes de formation en surveillance des biens publics.

L'un des objectifs visés par le Centre de formation est de collaborer sur le plan technique et financier avec les organismes nationaux et internationaux en vue d'appuyer et d'améliorer la formation dans le secteur public. Il a donc conclu une entente avec le Programme des Nations Unies pour le développement afin de mettre sur pied un amphithéâtre de la haute technologie où seraient donnés des cours en prise de décision et en prestation de service destinés principalement aux cadres de la fonction publique.

L'affiliation et la participation active aux programmes de l'INTOSAI et de l'OLACEF a aussi assuré un soutien technique au BCG et fait ressortir la nécessité de continuer à le moderniser.

Conclusion

Au BCG, on s'efforce particulièrement de faire en sorte que les coûts de la vérification ne dépassent pas les avantages et on tient bien compte du fait que les services gouvernementaux ont besoin de souplesse pour agir. C'est pourquoi la vérification ne peut devenir une fin en soi ni un obstacle. Compte tenu du fait que les fonds destinés à la vérification sont extrêmement limités, le BCG a décidé de faire de la vérification une démarche positive, approfondie et fondamentale plutôt qu'une démarche visant des détails insignifiants.

La vision moderne de la vérification suppose implicitement deux choses : d'abord qu'il faut protéger la richesse nationale au-delà de sa légalité intrinsèque et ensuite qu'il faut élargir notre vision de la vérification pour en faire une analyse des concepts de l'utilité et de la commodité. C'est pourquoi il est indispensable de collaborer avec les administrateurs, de les évaluer, de les conseiller et de leur imposer des mesures correctrices non seulement pour voir s'il existe des irrégularités, mais aussi pour les corriger à temps et pour éviter qu'elles ne se reproduisent.

Publications à signaler

La Cour fédérale des comptes de l'Allemagne a publié récemment une brochure sur les exigences fondamentales de l'informatisation établies par la Cour fédérale des comptes de l'Allemagne et par les cours des comptes des États. Les exigences fondamentales qui y sont mentionnées ont trait à la vérification de l'informatique, c'est-à-dire au matériel informatique et aux techniques de communication connexes. Les exigences fondamentales ont été mises à jour à la lumière des innovations récentes. La brochure contient aussi des recommandations sur la sécurité des ordinateurs, la planification générale de l'informatique, l'acquisition de matériel et de logiciels, l'octroi de marchés d'élaboration de programmes et l'entretien des systèmes. Ce sont surtout les sections qui traitent de la mise à l'essai et de l'homologation des systèmes qui ont été modifiées. La brochure contient aussi des lignes directrices nouvelles ou révisées en matière de gestion des systèmes, qui tiennent compte du fait que l'on a de plus en plus recours aux ordinateurs personnels, aux procédures interactives, aux réseaux et aux banques de données. Pour obtenir sans frais un exemplaire de cette brochure en allemand, s'adresser au **Bundesrechnungshof, Referat Pr/Int, Postfach 10 04 33, D-6000 Frankfurt am Main 1, République fédérale d'Allemagne.**

En mai 1990, des législateurs, des vérificateurs légaux, des représentants des médias, des experts en communication et des hauts fonctionnaires se sont rencontrés à Ottawa, au Canada, dans le cadre d'un symposium où ils ont discuté de la communication aux législateurs des résultats des vérifications de rendement. Reçus par le vérificateur général du Canada, des délégués de l'Europe, de l'Australie et de l'Amérique du Nord ont cerné leurs problèmes communs puis se sont demandés quel genre d'information il fallait fournir aux législateurs et comment s'y prendre pour y arriver. Ils ont écouté les questions soulevées par les hauts fonctionnaires, pris connaissance de ce que les experts en communications avaient à dire et échangé des pratiques et des expériences. Les discussions ont donné naissance à un document intitulé : *Les règles d'une bonne communication*. Il s'agit d'un guide qui fournit des orientations générales pour une bonne communication des résultats des vérifications. Le guide commence par définir ce qu'est une bonne communication et traite ensuite des objectifs et des effets d'une bonne communication des résultats des vérifications de rendement, des voies de diffusion de l'information et des techniques susceptibles d'aider les législateurs à trouver et à assimiler l'information. Le guide se termine sur cinq grandes règles qui permettent d'assurer une communication efficace des résultats des vérifications de rendement. Ce guide, préparé en français et en anglais, peut être obtenu auprès du **Bureau du vérificateur général du Canada, 240, rue Sparks, Tour ouest, Bureau 1132, Ottawa (Ontario) K1A 0G6 Canada**

Le contrôleur et vérificateur général de l'Inde a récemment publié un document traçant les grandes lignes des *Receipt Audit Precepts and Practices* en vigueur dans son ISC. La vérification des rentrées est une activité importante par laquelle l'ISC contribue au gouvernement en vérifiant les pertes, en prévenant l'application laxiste des mesures fiscales et en proposant des améliorations pour les modalités fiscales et les dispositions législatives de nature

financière. Ce document explique l'étendue, la couverture, les méthodes et les principaux aspects de la vérification des rentrées de fonds en Inde, et contient des exemples de constatations de vérifications. Ce document rédigé en anglais peut être obtenu sans frais à l'adresse suivante : **Office of the Comptroller and Auditor General of India, 10 Bahadurshah Zafar Marg, New Delhi 110002, Inde.**

Tous les ans, le *Joint Financial Management Improvement Program* du gouvernement des États-Unis parraine une conférence sur les questions que soulèvent les politiques et les procédés de gestion financière du gouvernement. Les résumés des discours et des discussions de cette vingtième conférence sont maintenant à la disposition des personnes intéressées sous le titre : *Improving Program Delivery and Stewardship Through Modern Financial Management*. Les discours et les discussions de groupe ont traité de nombreuses questions dont l'application des principes liés au respect des exigences de la *Chief Financial Officers Act* de 1990, les changements organisationnels visant à améliorer les opérations, les enjeux liés à la future croissance économique, les réformes bancaires, les normes comptables du gouvernement fédéral et les innovations technologiques. Pour obtenir sans frais un exemplaire de cette publication en anglais, s'adresser au **Joint Financial Management Improvement Program, 666 11th Street NW, Suite 705, Washington (DC) 20001-4542, États-Unis.**

Une publication récente du *General Accounting Office* (GAO) des États-Unis, *Designing Evaluations*, (GAO/PEMD-10.1.4) traite de la logique de la conception de l'évaluation de programme. Élaboré dans le cadre d'une série de publications visant à fournir au personnel des guides sur divers aspects des méthodes de vérification et d'évaluation, à illustrer des applications et à préciser où il pourra trouver de l'information plus détaillée, cette publication est un guide qui permet de mener à bien les diverses tâches de la conception. On y trouve des discussions sur la façon dont le vérificateur ou l'évaluateur définit et pose les questions d'évaluation à étudier, élabore une méthode en vue de répondre à ces questions, formule un plan de collecte de données où les problèmes sont prévus et présente un plan d'analyse détaillé qui permettra au vérificateur ou à l'évaluateur de répondre aux questions à l'étude à partir des données pertinentes. Les lecteurs peuvent se procurer sans frais cette publication en anglais auprès du **U.S. General Accounting Office, 441 G Street NW, Room 7806, Washington (DC) 20548, États-Unis.**

■

Dans le cadre de l'INTOSAI

Principales activités mentionnées dans la circulaire du Secrétariat

La récente publication de la circulaire n° 51 de l'INTOSAI fait état de la multitude de programmes et d'activités de l'organisation qui ont eu lieu au cours de la dernière année. Un aperçu du contenu de la circulaire se trouve dans la lettre de bienvenue que le secrétaire général, M. Tassilo Broesigke, adresse aux chefs des ISC. Il y fait également mention des conférences régionales données par l'EUROSAL, l'ASOSAI et la CAROSAI, et d'un groupe d'experts qui s'est réuni à Paris pour discuter des exigences redditionnelles des pays donateurs. La circulaire contient également un rapport sur la réunion du Comité des normes de vérification de l'INTOSAI qui s'est tenue à Bruxelles en mars dernier.

En parlant de la réunion de Paris, M. Broesigke note que «(...) la rencontre a été marquée par l'absolue complexité des questions à l'étude, l'expérience variée des participants en matière d'aide et la quantité incomparable de documents mis à la disposition des participants. Je suis très heureux de souligner que les efforts déployés par l'INTOSAI dans ce domaine ont trouvé une justification supplémentaire dans le projet des Nations Unies auquel la réunion de Paris a donné naissance.» La réunion de Paris faisait suite au séminaire coparrainé par l'INTOSAI et l'ONU sur l'aide étrangère et la vérification dans un cadre informatique qui a eu lieu à Vienne en septembre 1990 (voir le numéro d'octobre 1990). Le mandat du groupe de travail l'amènera à étudier trois aspects de l'obligation redditionnelle en matière d'aide extérieure grâce à :

- des recherches visant à découvrir comment les exigences redditionnelles des pays donateurs fonctionnent en principe et en pratique, tant du point de vue des pays donateurs que des pays bénéficiaires;
- des activités de coordination visant à améliorer la capacité des pays bénéficiaires à satisfaire à leurs exigences redditionnelles;
- des efforts en vue de proposer des méthodes et des normes redditionnelles plus simples et plus uniformes.

Même si les résultats précis des activités du groupe de travail n'ont pas encore été déterminées, un objectif général du groupe sera d'élaborer un modèle redditionnel simple et uniforme comportant

des formulaires, des procédés et des catégories comptables, qui pourrait être adopté par les donateurs et les bénéficiaires et qui pourrait tout au moins servir de fondement à une plus grande harmonisation.

Pour faire en sorte que le projet soit compatible avec les besoins et les exigences des ISC, l'INTOSAI a demandé aux ISC d'intervenir le plus tôt possible dans le processus d'élaboration des normes. En outre, les Nations Unies ont déjà entamé la première étape des recherches en menant une enquête en Autriche, en Belgique, aux Pays-Bas, en Suède et aux États-Unis.

Programmes de formation offerts par l'ASOSAI

L'ASOSAI offre actuellement une ambitieuse série de cours de formation pour les institutions membres. L'ASOSAI a commencé ses cours en Thaïlande en y présentant conjointement avec l'IDI un atelier sur la vérification dans un cadre informatique. D'autres cours ont été donnés au Japon et en Inde. En juillet et en août, un atelier de cinq semaines sur la vérification dans un cadre informatique a eu lieu à Tokyo avec le soutien de l'Agence de coopération internationale et du Conseil de vérification du Japon. Ce programme de formation visait à donner aux participants des ISC la chance de discuter et de faire l'analyse de divers aspects de la vérification informatique, notamment l'installation du matériel et la vérification assistée par ordinateur.

D'autres cours sont donnés au centre de formation international du Bureau du contrôleur et vérificateur général de l'Inde sous les auspices du plan de coopération technique de Colombo, du plan spécial d'aide au Commonwealth africain et du programme de collaboration technique et économique de l'Inde. Un cours sur la vérification des services de transport a pris fin en octobre dernier, et d'autres cours sur la vérification par sondages, sur les travaux publics et sur le secteur de l'énergie sont prévus pour la fin de cette année et pour le début de 1992. ■